

Séance du mardi 14 mars 2017 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUËX	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	M. Christophe	FAVRE	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Christine	VIZCAINO	



Ordre du jour :

1. Prestation de serment de Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov, conseillère municipale
2. Approbation du procès-verbal du 7 février 2017
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Crédit complémentaire pour le réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin de CHF 30'000.- (délibération)
6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 3'392.- (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



En prélude, La Présidente annonce que le point 10 de l'ordre du jour « Naturalisations » est annulé, dans la mesure où il n'y en a pas.

1. Prestation de serment de Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov, Conseillère municipale

La Présidente prend la parole :

« L'ordre du jour de ce soir appelle la prestation de serment de Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov, élue Conseillère municipale.

Mme Vegezzi-Boskov, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Je vais vous donner lecture du serment. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre :

« Je le jure » ou « je le promets » :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme VEGEZZI-BOSKOV dit : « Je le promets ».

La Présidente l'invite à s'asseoir et lui propose de se présenter.

Mme VEGEZZI-BOSKOV prend la parole :

« Je suis née dans une région qui s'appelle la Voïvodine, située actuellement au nord de la Serbie. Je suis venue en Suisse à l'âge de 6 ans avec mes parents. J'ai été scolarisée et j'ai fait toutes mes études en Suisse. Ce qui devait être un séjour d'un an et demi maximum s'est transformé en durée indéterminée. J'ai vécu des deux côtés de la Sarine et j'ai épousé un Tessinois. Nous sommes venus nous installer à Genthod il y a 26 ans. Nous avons trois garçons qui étaient à l'école de Genthod. Ils ont aussi fait du football au stade intercommunal de Collex-Bossy.

Depuis 15 ans, je dirige une Fondation qui encourage des jeunes artistes. Nous organisons des expositions, des concerts et octroyons des bourses. Ce qui est la culture, le sport, les loisirs, c'est quelque chose qui me sied naturellement, si j'ose dire. J'espère et je pense pouvoir apporter quelque chose à la commission et au Conseil municipal et je me réjouis beaucoup de me trouver parmi vous. »

La Présidente remercie Mme VEGEZZI-BOSKOV et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal du 7 février 2017

M. SCHMULOWITZ fait part de la correction suivante :

P 169, § 2 : Remplacer « prêts des baigneurs » par « près des baigneurs ».

Mme STALDER fait part des corrections suivantes :

Page 165 : Dans « Résolution du Conseil municipal du 6 décembre 2016 », remplacer « daté du 7 janvier » par « daté du 16 janvier », puis remplacer « Un second courrier daté du 16 décembre est parvenu à la Présidente » par « Un second courrier daté du 16 décembre nous est parvenu », et enfin « Béatrice de Candolle, informant » par « Beatriz de Candolle, nous informant »

Page 166 : Dans « Ralentisseur à la route de Valavran », remplacer « courrier du 7 janvier » par « courrier du 5 janvier ».

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part de plusieurs communications.

Démission de Mme PICARD FLUMET du Conseil municipal

Mme STALDER donne lecture de la lettre de démission de Mme PICARD FLUMET, datée du 7 mars 2017, adressée au Conseil municipal :

*« Madame la Présidente,
Madame la Vice-Présidente,
Madame la Secrétaire,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction de Conseillère municipale de Genthod avec effet au 29 mai 2017.

Ce qui motive mon départ est mon engagement par la Mairie en tant qu'assistante sociale, le 1^{er} janvier 2017. J'aurai accompli avec beaucoup de plaisir les deux premières années de cette législature et c'est avec regret que je mets fin à mon engagement au sein de la commune ; je suis toutefois heureuse de pouvoir continuer à mettre mes compétences au service des Genthousiens.

Je vous remercie pour votre accueil bienveillant, nos discussions engagées et les nombreuses explications fournies pour me mettre au courant. Je suis confiante que le travail entamé dans les commissions dont je suis membre sera poursuivi avec brio et j'aurai toujours du plaisir à vous revoir.

Je vous adresse, chère Madame la Présidente, chère Madame la Vice-Présidente, chère Madame la Secrétaire, chères Mesdames les Conseillères municipales, chers Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleures salutations. »

Mme la Présidente dit prendre acte de cette démission avec regret.

Décision de l'ACG lors de son assemblée générale du 22 février 2017

La Présidente informe que, lors de l'assemblée générale de l'ACG du 22 février 2017, une décision sujette à opposition des Conseils municipaux a été prise. Il s'agit du projet suivant : Participation du fonds intercommunal au financement du spectacle « La Saga des Géants » de la compagnie Royale de Luxe à hauteur de CHF 200'000.-, hors enveloppe culturelle et sur le budget de fonctionnement 2017 du fonds.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un projet dont la dimension culturelle et sociale est exceptionnelle et unique pour l'ensemble de la région. Ainsi, les autorités fédérales seront aussi présentes. Les deux protagonistes seront la grand-mère qui fait 7,30 mètres et 1,8 tonne et la petite géante de 5,50 mètres pour 800 kilos qui sillonneront durant trois journées un parcours entre Carouge et la plaine de Plainpalais, ainsi que les quais du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017. Elle invite les Conseillers municipaux intéressés par ce spectacle connu pratiquement dans le monde entier à réserver ces dates.

Enfin, la Présidente précise que le délai d'opposition est fixé au 18 avril 2017.

Courrier de l'association Pic-Vert ASSPROP

La Présidente informe qu'il s'agit d'un courrier par lequel cette association communique la réponse donnée à la politique suivie par le Conseil d'Etat, visant la création de logements dans le canton de Genève, dans le cadre de la réalisation du Plan directeur cantonal 2030, ainsi que ses observations sur la modification dudit plan actuellement en enquête publique. La Présidente demande à la Mairie de bien vouloir poster ces documents sur CMNet de manière à ce que les Conseillers municipaux puissent en prendre connaissance pour la

prochaine commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, agendée la semaine prochaine.

Evacuation des déchets d'entreprise

La Présidente informe que le Bureau a reçu une plainte d'une société locale concernant le paiement du forfait annuel 2017 pour l'évacuation des déchets par la Commune. Le Bureau a répondu que l'application du règlement de la gestion des déchets par la Commune de Genthod, ainsi que la loi sur la gestion des déchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, est du ressort de la Mairie.

Séances d'information

La Présidente revient sur l'annonce faite au Conseil municipal, en date du 6 décembre dernier, d'organiser deux séances d'information sur les finances publiques et la présentation de la LAC. Elle rappelle avoir demandé à la Mairie d'organiser ces réunions en début d'année. Aussi, elle lui saurait gré de bien vouloir faire le nécessaire le plus vite possible.

Démission de Mme Isabelle ISCH du Conseil Intercommunal de la Vigne Blanche

La Présidente informe avoir reçu un courriel hier, annonçant la démission de Mme Isabelle ISCH du Conseil Intercommunal de la Vigne Blanche. Cette dernière a indiqué par e-mail que cette démission entrerait en vigueur dès aujourd'hui. Il s'agira alors d'élire sa remplaçante, lors d'un prochain Conseil municipal.

Courriel concernant l'écopoint de la Pralay

La Présidente donne lecture du courriel en question :

« Bonjour,

Comme mon dernier courrier écrit est resté sans réponse, je vous envoie cette fois cet email à info@genthod.ch, à la présidente et vice-présidente du conseil municipal et au président de la commission de l'environnement pour vous faire part de mon mécontentement concernant cet écopoint pour les raisons suivantes :

Celui-ci est utilisé régulièrement la nuit et le week-end.

Ce dimanche, je n'ai pas eu besoin de rester devant, mais j'ai entendu pas loin d'une dizaine de fermetures de poubelle. Pourquoi je n'ai pas besoin de rester à côté, je vous prie de bien vouloir écouter le film que je vous joins par email. Je vous garantis que le réveil en pleine nuit par ces poubelles, c'est stressant.

Lorsque ma femme est partie faire une balade par ce beau temps, elle a eu l'occasion de discuter avec une dame qui vidait ces poubelles et sa réponse fut la suivante : je n'ai pas le temps de le faire en semaine.....

Je vous joins aussi une série d'images qui ont été prises avec exactement 20 minutes d'écart.

Sur la première série, une dame et son enfant qui vide les poubelles.

Sur la deuxième série, une autre dame qui vide ces poubelles. Sur cette même série, comme d'habitude, mais là, j'ai eu de la chance, le monsieur dans le cercle rouge vient aussi vider ces poubelles, et vous savez d'où il vient... Il vient jeter ces poubelles après la location de la salle que la mairie a louée. Cela est souvent le cas, location de la salle et débarras aux poubelles à côtés. (Poubelles vidées à points d'heures le samedi soir, ou plutôt le dimanche très top. C'est cool le verre en pleine nuit).

Je l'ai déjà mentionné maintes fois, c'est insupportable d'être réveillé en pleine nuit par ces poubelles, de ne plus avoir de dimanche tranquille.

Je ne parle même pas du dépotoir régulier autour de celle-ci.

Je souhaite que vous répariez ces 2 poubelles qui n'ont pas d'amortisseurs sur les portes, que vous mettiez en état les écriteaux collés sur les poubelles et en plus grands, et peut être mettre un avertissement concernant des amendes en cas de non-respect.

Personne ne lit votre QR Code pour le règlement sur votre grand panneau. C'est ridicule.

J'espère vraiment que mon email trouvera cette fois écho, car les problèmes avec les écopoints sont à la mode ces jours.

Cordialement. »

4. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

- **Aéroport de Genève : aboutissement d'une initiative populaire cantonale**

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire constitutionnelle cantonale intitulée « Pour un pilotage démocratique de l'Aéroport de Genève – Reprenons en main notre Aéroport ».

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- *Nombre de signatures exigées : 10'033*
- *Nombre de signatures annoncées par les déposants : 14'450*
- *Nombre de signatures contrôlées : 10'881*
- *Nombre de signatures validées : 10'116*

Le nombre de 10'033 signatures, correspondant à 4% des titulaires des droits politiques, tel qu'exigé par la Constitution de la République et Canton de Genève pour faire aboutir l'initiative, est par conséquent atteint.

➤ M. STALDER

- **Alertes incendie au sein de l'école**

Il y a eu trois départs de feu durant un après-midi à l'école de Genthod. Il s'agit, tout d'abord, d'une tentative d'incendie, puis d'un essai au niveau des WC, et enfin, d'une poubelle dans la salle de gymnastique. Il n'y a eu aucun blessé, l'alerte a été maîtrisée, la police informée et la brigade des mineurs est venue sur place. Le coupable s'est dénoncé et le problème est en voie de se régler. A l'issue de cela, il a été rappelé qu'aucun adulte ne devait rester dans l'école durant les heures de cours pour des questions de sécurité.

- **Stade Marc-Burdet**

Une dépense a été prévue pour les luminaires du stade. Suite à l'autorisation, trois oppositions ont été émises. Deux d'entre elles ont été retirées et il en reste une qui devrait être retirée prochainement. Le coût de CHF 700.- pour une opposition est certainement dissuasif.

- **Diffusion du film « Demain »**

Vendredi 17 mars sera diffusé le film « Demain » qui sera suivi par une discussion sur la thématique avec des personnes spécialistes de la monnaie Le Léman.

➤ M. BAUMGARTNER

- **CFF : Ligne Coppet - Genève**

La Mairie a reçu une lettre des CFF adressée aux riverains de la ligne Coppet-Genève, concernant des travaux. Il est mentionné que ces derniers créeront des nuisances entre mars et décembre, sans précision supplémentaire.

- **Ralentisseur de la route de Valavran**

Le ralentisseur de la route de Valavran a été aplani.

5. Crédit complémentaire pour le réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin de CHF 30'000.- (délibération)

M. STALDER rappelle que ce crédit complémentaire avait été annoncé lors de la séance interne dédiée à l'élaboration du budget. Celui-ci concerne un manque de réserve et une sous-évaluation d'un élément du réaménagement.

Les travaux ont débuté avec un premier planning qui prévoyait la fin du réaménagement au-delà de Pâques. De ce fait, la Mairie a demandé que les jeux soient disponibles et praticables pour les vacances de Pâques. A ce sujet, elle attend la confirmation de l'entreprise.

De plus, elle a pu donner quelques anciens jeux et en a conservé d'autres, comme les deux dauphins qu'elle envisage de mettre à côté de l'épicerie.

M. RYCHNER explique être étonné du processus, et informe voter contre depuis que le dépassement est connu. Il peut comprendre que des aléas arrivent en cours de travaux, mais dans ce cas cela lui semble inapproprié, ce d'autant plus que le coût avait déjà été estimé élevé au mois de novembre.

M. STALDER rappelle que ce complément a été annoncé au mois de novembre avant le vote de la délibération. Il avait alors été choisi de ne pas modifier cette dernière, afin d'éviter que les coûts soient encore plus élevés. Il ajoute que c'est une décision prise par la commission des Finances et que cela concerne une erreur administrative, qui n'a pas donné les bons chiffres à la sortie.

M. GUEX confirme que la commission des Finances avait posé la question de savoir s'il fallait prévoir un budget plus élevé ou pas. Il se souvient que le président préférerait voter un crédit supplémentaire, plutôt que de voter une enveloppe plus généreuse qui aurait laissé plus de marge de manœuvre à l'Exécutif.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit complémentaire pour le réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin

Vu le crédit d'investissement de CHF 420'000.- voté à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 8 novembre 2016 pour financer le réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin, sur la parcelle 1351 de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève,

vu le nouveau devis estimatif de l'entreprise Jacquet de novembre 2016 comprenant la dépose des jeux existants, le surfacage et la pose des nouvelles installations, ainsi que la réalisation d'un chemin, non prévu dans la première offre, pour un montant de CHF 270'000.-,

vu l'offre réactualisée à la baisse de l'entreprise Bimbo de novembre 2016 pour la fourniture de jeux pour un montant de CHF 176'067.20,

vu le montant total de l'investissement s'élevant à CHF 446'067.20,

vu le préavis positif de la commission Culture, Sports & Loisirs dans sa séance du 27 février 2017, conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour et 1 voix contre

1. D'ouvrir au Maire un crédit complémentaire d'un montant de CHF 30'000.- destiné au réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin, sur la parcelle 1371 de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève.

Genève.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'investissement du 8 novembre 2016.

6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 3'392.- (délibération)

M. HONEGGER introduit en expliquant que ce point concerne une ligne budgétaire sociale et donne la parole à M. STALDER.

M. STALDER rappelle que Supernounou est une association intercommunale de la rive droite qui a pour but de favoriser les mamans de jour, composée d'indépendantes soumises à l'AVS. Celle-ci fait le lien entre les familles et les mamans de jour. La participation des communes est de CHF 5'000.- par année, à laquelle s'ajoute un montant d'environ CHF 3'390.- par enfant gardé à l'extérieur, ce qui a été le cas de Genthod.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 3'392.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2017, ligne n° 540.365.03 « Accueil petite enfance », pour l'Association Supernounou.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

7. Propositions de la Mairie

M. HONEGGER dit avoir deux propositions à faire, concernant la prochaine commission des Finances.

Réseau de câble

M. HONEGGER prend la parole :

« Notre réseau de câble, qui est exploité par l'entreprise UPC-Cablecom, a un âge moyen de 10 années environ. Des mises à jour techniques sont à prévoir et risquent de devenir obsolètes dans les années à venir. Les abonnés qui financent l'exploitation de notre réseau et l'amortissement des investissements d'environ CHF 2,6 millions sont en régression continue. »

L'Exécutif souhaite envoyer en commission des Finances une éventuelle vente du réseau câblé. »

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité

de renvoyer la proposition en commission des Finances.

Eglise Catholique

M. HONEGGER prend la parole :

« L'église catholique a rénové pour la somme de CHF 156'500.- la salle sous l'église Sainte Rita et demande aux Communes de Bellevue et Genthod de participer aux coûts de rénovation. La Commune de Bellevue met en relation sa participation à celle de Genthod. »

L'Exécutif souhaite envoyer en commission des Finances cette demande de participation. »

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité

de renvoyer la proposition en commission des Finances.

8. Propositions individuelles et questions

Proposition de motion du PLR en faveur de la redéfinition du processus de recrutement du personnel communal par l'Exécutif

Mme GLAUS-LEMBO donne lecture de la motion :

« L'engagement du personnel communal constitue un domaine particulièrement sensible nécessitant l'application de règles clairement définies afin de préserver la neutralité de la Commune et promouvoir l'égalité des chances pour tous.

L'engagement récent d'un nouvel employé communal n'a pas été soumis à une procédure d'appel d'offres d'emploi de la part de l'Exécutif. Le risque est que ce type de pratique peu transparente prête le flanc à des soupçons de népotisme, ce qui n'est bon ni pour la commune, ni pour l'employé engagé sans procédure claire.

Dès lors, nous souhaitons qu'à l'avenir tout engagement de personnel communal fasse l'objet d'une mise au concours systématique et que l'ensemble du processus de recrutement soit coordonné par le Secrétaire général.

Le PLR vous remercie de votre attention et vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir cette motion. »

Mme BORLOZ-NEUFFER s'exprime au nom du GIG :

« Le GIG estime que cette motion est inutile et se demande : « Pourquoi maintenant ? »

Sur la forme, le Groupement s'interroge sur le fait de présenter une motion, plutôt que de faire une déclaration, car, dans le fond, l'engagement du personnel communal ne fait pas partie des prérogatives du Conseil municipal.

Parler de « népotisme » lui semble disproportionné et inadéquat. En son temps, le Maire avait fait un appel d'offre et avait choisi Mme PETITE. Reprendre les dossiers d'une personne qui avait déjà postulé, plutôt que de refaire toute une démarche, semble tout à fait cohérent. Ce d'autant plus que les titres et compétences de la personne choisie répondent sans conteste à ce qui est attendu pour ce poste social.

Aussi, dans ce contexte, le GIG propose la non-entrée en matière de cette motion. »

La Présidente passe au vote sur l'entrée en matière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

l'entrée en matière de cette motion.

Mme UDRY s'exprime au nom du PDC :

« Le PDC soutient la motion soumise par le PLR sur le processus d'embauche. Il est clairement de la responsabilité d'une institution publique qu'est la commune, d'annoncer publiquement l'ouverture d'un poste public.

Au niveau de l'Etat de Genève et de toutes ses institutions partenaires, il y a obligation incontournable de publier les offres d'emploi sur le site de l'Office Cantonal de l'Emploi à destination des chômeurs genevois. La Commune pourrait tout à fait informer l'Office Cantonal de l'Emploi et publier toute annonce sur son site internet, mais aussi à l'affichage public, comme elle le fait pour les jobs d'été étudiants, par exemple.

L'embauche d'employés communaux est de la compétence de la Mairie et cela doit le rester, mais en toute transparence pour la population.

Nous soutenons donc la motion et prions la Mairie de faire le nécessaire pour que toute offre d'emploi de la Commune soit connue du public, et de permettre ainsi aux habitants et habitantes de la commune d'y postuler. »

M. GUEx dit avoir une remarque à faire sur la forme de la motion. Il invite le PLR à transmettre ses motions une semaine avant le Conseil municipal afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance et ainsi de s'assurer de son soutien.

M. STALDER informe qu'avant de rentrer dans ce processus de recrutement, la Mairie a posé la question au Service de Surveillance des Communes, qui a confirmé qu'il n'y avait pas l'obligation de publier un poste comme celui-ci. Il précise que cette personne avait déjà postulé, elle a ainsi reposé un dossier et a passé le circuit complet. A ce niveau, le processus d'embauche a été suivi. Selon lui, il est clair que si une personne convient au poste, le publier ne paraît pas correct.

Mme PITTELOUD constate que le débat tourne autour d'une personne. Elle précise que le PDC ne parle pas d'une personne en particulier, mais d'un processus global. En effet, on peut observer que certains postes peuvent apparaître dans la commune et ne sont pas mis au concours. Elle souligne que le PDC ne remet pas en question le dernier engagement, mais tient à mettre en avant le principe général que la population soit mise au courant et puisse postuler, ce qui paraît être un minimum d'information.

Mme GLAUS-LEMBO précise que le PLR ne remet pas en question le fait que la Mairie puisse procéder ainsi. Elle explique que s'il y a cette motion, c'est parce que certains Conseillers municipaux ont été interpellés par des personnes qui voulaient postuler et qui ont constaté qu'il n'y avait pas d'appel d'offre. Cela a choqué certains citoyens qui ont fait part de leur énervement. Ainsi, selon le PLR, il serait bien d'offrir la possibilité à chacun de manifester son désir de participer à la commune à travers un travail. Enfin, elle prend note de la demande du GIG de transmettre les motions une semaine avant.

M. GUEx souhaite relativiser la manière de procéder de l'Etat dans les recrutements. Elle est plus transparente, mais lorsqu'un poste est ouvert, les gens répondent dans le vide. Ils font l'effort d'élaborer un dossier, alors que le candidat est déjà connu. Il y a, selon lui, une forme d'hypocrisie dans ce système. Il partage le souhait et l'envie de plus de transparence sur la manière de postuler. Cela dit, si le candidat est choisi d'avance, c'est une dépense d'énergie pour rien, tant pour les postulants que pour les recruteurs. En somme, il se demande quel est le meilleur système.

M. SANOU souhaite insister sur le fait que cette motion a pour but de protéger l'Exécutif. La demande de transparence vise à s'assurer que les choses ont été faites dans les règles. Cela permet d'éviter d'éventuelles attaques.

Mme PITTELOUD revient sur les propos de M. GUEX et ajoute que pour les postes à l'interno de l'Etat, lorsque les personnes sont déjà connues, cela est mentionné sur l'offre. De plus, pour avoir droit à sa prestation de chômage, il faut faire un certain nombre de candidatures.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 11 voix pour et 2 abstentions

la motion du PLR.

Communication avec la population sur la gestion des déchets

M. GUEX prend la parole :

« Comme l'a mentionné la Présidente en début de séance, il y a des doléances au sujet de l'écopoint de la Pralay.

Je ne souhaite pas développer maintenant le sujet de la gestion des déchets, mais je me permets d'insister sur l'importance de la communication avec la population. Une forme de communication qui ne soit pas à sens unique. En effet, il ne s'agit pas seulement d'informer, mais aussi d'écouter et d'intégrer les habitants de notre commune, par exemple en organisant des séances participatives et/ou des tables rondes. Ce d'autant plus que la gestion des déchets est un sujet d'actualité relativement chaud. Cette manière de procéder peut aussi s'appliquer à d'autres sujets à l'avenir. »

Mme PITTELOUD revient sur le courriel lu par la Présidente en début de séance et les remarques de M. GUEX. Elle constate qu'il y a un souci d'intervention rapide et que ce monsieur semble être exaspéré. Elle demande à la Mairie de pouvoir intervenir rapidement pour mettre du caoutchouc sur cet écopoint, afin que le bruit cesse.

M. BAUMGARTNER dit en avoir parlé ce matin en Mairie. Ces améliorations, concernant les amortisseurs, seront faites dans les prochains jours.

Absence de luminaires sur le chemin entre la sortie de la gare du Creux-de-Genthod et le Tennis Club

Mme PITTELOUD suggère que la commission de l'Environnement puisse discuter au sujet de l'absence de luminaires entre la sortie de la gare du Creux-de-Genthod et le Tennis Club. En hiver, ceux qui parquent leurs voitures se trouvent dans une zone très sombre. Elle demande dès lors d'envisager la mise en place de quelques luminaires le long de cette montée.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, soit à l'unanimité

Le renvoi de cette proposition en commission de l'Environnement.

Décorations de Noël

Mme PITTELOUD rappelle que le PDC a demandé, lors d'une séance précédente, la raison de la disparition du traîneau de Noël. Elle attend toujours la réponse de la Mairie.

9. Divers

Mme MUTILLOD rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil municipal, il avait été demandé à l'Exécutif d'intervenir sur la question de l'abattage des chênes au chemin des Chênes. Si ceux-ci doivent être replantés, c'est au printemps. Elle demande ce que pense faire la Mairie.

M. BAUMGARTNER, concernant l'abattage des chênes au chemin des Chênes, bien qu'étant responsable du dicastère Environnement, explique n'avoir jamais été associé à la demande d'abattage de ces arbres. Ce n'est que lors des bruits de tronçonneuse qu'il s'est rendu compte des travaux entrepris. Il ajoute qu'il va très prochainement rencontrer les services de l'Etat pour la replantation de ces chênes et demander d'y associer les classes d'école de Genthod.

Séance levée à 21h35.



La Secrétaire du Bureau
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Présidente
Elisabeth STALDER



La Secrétaire
Céline BERNATH